



## **Rapport du maire sur le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe**

Conformément aux dispositions et obligations de la loi 122 relativement à la transparence et à l'information à transmettre aux citoyens, nous vous présentons le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Nominique pour l'année 2020. Ce rapport vise à améliorer la transparence sur les décisions prises par le conseil municipal et surtout à privilégier la reddition de compte aux citoyens plutôt qu'au gouvernement provincial, afin que tous puissent être en mesure de suivre la santé économique de notre Municipalité. En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier annuel préparé par l'auditeur externe et présenté au conseil municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

### **Faits saillants du rapport financier 2020**

Le rapport financier annuel de la municipalité de Nominique a été présenté par notre auditeur, la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. et déposé lors de la séance du conseil tenue le 10 mai 2021. Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 indique un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 1 067 535 \$ pour l'administration municipale, soit 17,3 % d'un budget de 6,162 M\$. Au 31 décembre 2020, le surplus accumulé non affecté atteint donc 1,284 M\$, ce qui représente 0,27 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU).

### **Rapport financier consolidé 2020**

Les états financiers audités par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. sont consolidés, c'est-à-dire qu'ils incluent les organismes contrôlés de la Municipalité (Complexe environnemental de la Rouge).

<b>Revenus de fonctionnement</b>	<b>Affectations</b>	<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b>
6 902 257 \$	653 202 \$	6 455 113 \$	1 100 346 \$

Les résultats attribuables à l'administration municipale seulement vont comme suit :

<b>Revenus de fonctionnement</b>	<b>Affectations</b>	<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b>
6 822 885 \$	515 409 \$	6 270 759 \$	1 067 535 \$

### Cet excédent budgétaire peut principalement être expliqué comme suit :

Tout d'abord, en ce qui a trait aux revenus, l'écart de 660,3 k\$ s'explique essentiellement par des paiements de transferts supplémentaires qui ont permis à la Municipalité d'obtenir des revenus additionnels de l'ordre de 280 k\$, en raison principalement d'une aide financière du gouvernement provincial visant à compenser les municipalités dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et d'une augmentation de la subvention reçue dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. Également, la Municipalité a obtenu des revenus additionnels pour des services rendus de même que pour la vente d'actifs totalisant plus de 40 k\$. Finalement, les droits sur les mutations immobilières provenant de l'effervescence exceptionnelle du marché immobilier ont été de près de 320 k\$ supérieurs au budget prévu en 2020. C'est donc près du tiers du surplus de l'année 2020 qui est attribuable aux ventes d'immeubles sur le territoire de Nominingue.

En ce qui a trait aux dépenses, il va sans dire qu'en raison de la pandémie de COVID-19, nous avons dû adapter les priorités et les activités en cours d'année pour maintenir notre offre de services aux citoyens, en tenant compte des restrictions et mesures imposées par la santé publique. Ainsi, dans le contexte, certaines dépenses en salaires ont été réduites et plusieurs activités de loisirs n'ont pas pu avoir lieu, notamment au niveau du camp de jour, de la patinoire et de diverses activités de loisirs et culturelles, tels que la fête nationale, les samedis du Hameau et les journées de la Culture. C'est donc majoritairement en raison du contexte pandémique que la Municipalité a vu réduire ses dépenses de fonctionnement de plus de 500 k\$.

### **Utilisation de l'excédent de fonctionnement**

Une saine gestion financière exige prudence et optimisation des ressources et cela implique que la Municipalité doive prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations imprévues et exceptionnelles telles que les dépenses potentiellement engendrées par la crue printanière et la pandémie de COVID-19. L'excédent de fonctionnement de la Municipalité lui permet donc de se donner les marges de manœuvre nécessaires à la résolution des situations fortuites, tout en maintenant son niveau de services aux citoyens et leur fardeau fiscal. Également, l'excédent de fonctionnement sert à couvrir certaines dépenses non récurrentes qui peuvent survenir au fil des années. Par exemple, pour l'année 2021 et tel qu'il a été annoncé ces dernières semaines, la Municipalité entame des travaux de réfection de la patinoire du parc Grégoire-Charbonneau. En effet, les gouvernements du Canada et du Québec contribuent à parts égales au projet, à hauteur de 236 271 \$ via le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, alors que la Municipalité injecte les quelques 250 000 \$ excédentaires à même son surplus accumulé.

### **Contrôle des dépenses et richesse foncière uniformisée**

Selon le profil financier publié en octobre 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ratio des charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) s'établissait à 1,28 % au 31 décembre 2019, comparativement à 1,71 % pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle, soit 25,1 % inférieur à la moyenne et 1,49 % pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants, soit 17,4 % inférieur à la moyenne. En 2020, ce ratio s'établit à 1,37 %. Malgré une légère augmentation (0,09 %), un contrôle rigoureux des dépenses et l'affectation de surplus accumulé lors de l'établissement du budget a permis à l'administration municipale de s'acquitter de façon optimale de ses obligations financières sans pour autant accroître le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens outre mesure.

En 2020, la RFU est demeurée relativement stable, ce qui signifie une stabilité de l'économie locale. En effet, la RFU a connu en 2020 une légère baisse de 3,1 M\$ pour s'établir à 471,6 M\$, soit une diminution de 0,66 % par rapport à l'année précédente. Depuis les cinq dernières années, la RFU a augmenté de 22,79 M\$, soit 5,08 % et depuis les dix dernières années, elle a connu une hausse de 49,3 M\$, soit 11,68 %.

### **Endettement et valeur des actifs**

La dette nette de la municipalité de Nominingue et de ses organismes contrôlés s'élève à 3,26 M\$, dont 1,41 M\$ sont à la charge du gouvernement du Québec par des revenus de subventions futurs découlant d'ententes. La dette nette de la Municipalité est donc en diminution de 437 k\$ comparativement à 2019. De surcroît, il importe de mentionner qu'au 31 décembre 2020, la valeur des actifs financiers et non financiers est de 14,5 M\$. Ainsi, la valeur des actifs municipaux est 4,45 fois plus élevée que la dette. Concrètement, c'est l'équivalent d'une hypothèque de 56,2 k\$ pour une propriété qui en vaudrait 250 k\$.

Également, l'endettement total net par 100 \$ de RFU était de 0,82 \$ au 31 décembre 2019, comparativement à 1,31 \$ pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle, soit 37,4 % inférieur à la moyenne et 1,83 \$ pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants, soit 55,2 % inférieur à la moyenne. Comparativement à l'année précédente, ce ratio demeure stable, ce qui signifie que la croissance de l'endettement est comparable à celle de l'économie locale.

### **Investissements et réalisations marquantes de 2020**

En 2020, malgré les enjeux liés au contexte de la pandémie de COVID-19, notamment l'annulation de plusieurs activités et services non essentiels, la Municipalité a pu réaliser plusieurs projets et investissements grâce à ses réserves particulières et à son fonds de roulement, mais également grâce à diverses subventions gouvernementales qui ont pu être octroyées. Parce que l'accent a été mis sur l'optimisation des dépenses afin d'en faire plus avec moins, nous avons pu accomplir les projets initialement prévus tout en conservant un niveau d'endettement et un fardeau fiscal abordables.

Parmi les projets majeurs qui ont pu se matérialiser en 2020, on compte notamment :

- la signature de la convention collective 2019-2026;
- l'adaptation des différents services au contexte de pandémie, notamment par la mise en place de mesures sanitaires, le travail à distance et les nouvelles méthodes de communication visant à composer avec la nouvelle réalité de distanciation sociale;
- le déneigement des trottoirs et des stationnements à l'interne;
- la réfection de plusieurs sections de chemins : Aubépine, Chardonnerets, Gélinottes, Hêtres, Malards, Marronniers, Sapins, Sureaux, Tour-du-Lac et Tourterelles;
- l'octroi d'un contrat pour l'élaboration de plans et devis pour la construction d'un trottoir face à l'hôtel de ville;
- l'installation d'un indicateur de vitesse à l'entrée du village;
- l'acquisition d'un terrain pour assurer la pérennité des jardins communautaires;
- l'acquisition d'un véhicule 100% électrique;
- l'acquisition d'un camion-citerne autopompe;
- le remplacement de fenêtres à l'hôtel de ville;
- l'octroi de contrats pour l'élaboration de plans et devis pour le réaménagement de la cuisine de la salle J.-Adolphe-Arduin;

- la réalisation d'une étude visant à améliorer la gestion des eaux pluviales de l'émissaire des Merisiers;
- l'établissement d'une nouvelle délimitation des aires de protection de la source d'eau potable et la réalisation de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité;
- l'octroi d'un mandat visant la réalisation d'une étude de faisabilité pour desservir de nouveaux lots à partir de l'usine d'eau potable;
- l'activation des lectures des compteurs d'eau;
- l'augmentation du nombre d'écocentres et la mise sur pied d'un site *RDD* libre-service;
- l'ajout de deux activités ciné-parc dans le parc Grégoire-Charbonneau;
- la tenue d'une halte-répit, en substitution au Nomicamp estival dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
- le soutien aux familles ayant un besoin particulier pour la garde de leur(s) enfant(s) au cours de l'été 2020, dans le contexte de la pandémie;
- la poursuite de la contribution à l'organisme Plein air Haute-Rouge pour le développement d'un parcours aquatique sur la rivière Rouge;
- la poursuite de la phase II et la réalisation de la phase III du Plan de protection et de valorisation du parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal;
- le soutien à l'Association Développement de Nominique (ADN);
- le soutien à différents organismes, notamment le comité des Gares, le Festival classique des Hautes-Laurentides, ainsi que les Gardiens du patrimoine archéologique;
- l'abolition des frais de retard et des frais de location à la bibliothèque, ainsi que le prêt de casse-têtes et jeux de société;
- la suspension des intérêts et pénalités relatives aux taxes impayées de l'année 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
- la poursuite d'une gestion rigoureuse à l'interne des personnes endettées envers la Municipalité, notamment via la démarche de vente pour taxes;
- le déploiement de la plateforme et application mobile citoyenne *Voilà!*;
- l'augmentation du Fonds de roulement à 1,2 M\$.

À la lumière des résultats précédemment mentionnés, il est possible d'affirmer sans contredit que la municipalité de Nominique est en excellente santé financière.

*Georges Décarie*  
Maire

14 juin 2021